

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA FERMETURE DES PARCOURS DE MASTER 2  
ADVANCED MATERIALS FOR INNOVATION AND SUSTAINABILITY (AMIS) ET  
FUNCTIONAL ADVANCED MATERIALS ENGINEERING (FAME)  
AU SEIN DE LA MENTION DE MASTER DE CHIMIE**

*Vu le code de l'éducation en son article L613-1;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et notamment son article 4 ;*

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

**Article 1**

Approuve la fermeture des parcours de master 2 advanced materials for innovation and sustainability (AMIS) et Functional advanced materials engineering (FAME) au sein de la mention de master chimie.

**Article 2**

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :  
25 votes pour  
4 votes contre  
2 abstentions

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

